

DÉCISION DU MAIRE

| | |
|--------------------------------|---|
| Décision N°106-2024 | MOYENS GENERAUX MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-47 visant à la réalisation d'un Test de réponse Thermique dans le cadre de l'opération de travaux « Groupe Scolaire Jacques Prévert/Gymnase » |
|--------------------------------|---|

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

Vu la consultation lancée le 9 juillet 2024 ;

VU la proposition transmise par la société GEO FOR et validée par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n° 2024-47 visant à la réalisation d'un Test de Réponse Thermique dans le cadre de l'opération de travaux « Groupe Scolaire Jacques Prévert/Gymnase », aux conditions suivantes :

| Attributaires | Montant total (en euros HT) |
|--|-----------------------------|
| SAS GEO FOR 21 RUE DE LA GUILLAUDERIE 44180 LA CHEVROLIERE | 26 210.00 € |

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 6 août 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **08 AOUT 2024**

et affichée

le **09 AOUT 2024**

